



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE***

Recueil spécial n° 17 /2020

**Fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière
et de l'enregistrement de Mende - DDfip**

Publié le 19 mars 2020

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 Préfecture de la Lozère -- BP 130 -- 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎ : 04-66-49-60-00 -- Télécopie : 04-66-49 60 60

SOMMAIRE

RECUEIL SPECIAL N° 17 /2020 du 19 mars 2020

Direction départementale des finances publiques

ARRETE n°DDFiP48-2020-78-01 du 18/03/2020 relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Mende



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE

1 TER BOULEVARD LUCIEN ARNAULT
48 005 MENDE CEDEX

Arrêté n°DDFiP48-2020-78-01 du 18/03/2020

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Mende

Le directeur départemental des finances publiques de la Lozère

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-BCPPAT 2020-034-014 du 3 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Lozère,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Mende sera fermé à titre exceptionnel du vendredi 20 mars 2020 au mardi 31 mars 2020 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Mende, le 18/03/2020

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des finances publiques de la Lozère

Caroline PERNOT

signé

Administratrice Générale des Finances Publiques